PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 8 mars 2024

Sur convocation du 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Velesmes-Essarts se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc JOUFFROY, Maire. Monsieur le maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Présents: Jean-Marc JOUFFROY, Christian GRAS, , Christophe SIRE, Eglantine CHAFFIN, Sylvie BRUNNER, Romain JOUFFROY, Romain CLERC.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en l'exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absent(s) excusés:, Laurent BREYER, Jean-Claude HEITMANN.

Pouvoir(s): Marie-Christine BOURÉE-PRÉTOT à Jean-Marc JOUFFROY

Géraldine LAMBLA à Sylvie BRUNNER

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 7

Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 2

Nombre de Conseillers Municipaux votant : 9

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Il est procédé, conformément à l'art. L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Eglantine CHAFFIN est désignés pour cette fonction.

Début de séance : 20 h30

M le maire demande si le compte rendu de la séance du 24 janvier 2024, transmis le 29 février 2024 fait l'objet de remarques.

Aucune remarque n'est relevée et le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1 - Projets de délibérations

Vente tronçon route rue Moncey Demandes de subvention Achat de cavurnes

2 - Questions diverses.

Informations sur l'évolution du projet d'appartement ancienne école Installation « tour Eiffel » réalisées par le comité des fêtes, à côté de la mairie Distribution du bulletin communal ZAER

1 Vente tronçon route rue Moncey

M le maire expose la situation et demande un avis de principe au conseil municipal : M Salimi demande à acquérir le tronçon de voirie située derrière son habitation.



La rue Moncey portant la classification de voirie, il serait nécessaire soit de déclasser la voirie, puis de faire les démarches pour cadastrer une ou plusieurs nouvelles parcelles.

En outre, la vente d'un terrain nécessite que celui-ci soit proposé à tous les riverains dont la propriété touche ledit terrain. Aucune vente ne peut se faire sans un accord préalable entre tous.

Après avoir entendu les explications de M le Maire, le conseil délibère et se prononce en défaveur de cette vente.

VOTE: 1 Voix Pour

8 Voix Contre

0 Abstention

2 Demandes de subventions

Comme chaque année il convient d'examiner les demandes de subvention déposées par les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

- l'Union Nationale des Combattants (UNC) Section de Montferrand-le-chateau : 50€
- Comité des fêtes de Velesmes-Essarts : 300€
- Association de Sauvegarde du Sobant et de la Sonoche : 300€
- Ligue de protection des oiseaux : 300€ (subvention exceptionnelle)

VOTE: 9 Voix Pour

O Voix Contre

0 Abstention

3 Achat de cayurnes

Monsieur le Maire fait part, au Conseil Municipal, de la nécessité de construire 6 cavurnes, dans le cimetière de GRANDFONTAINE. L'entreprise BOUCON présente un devis de 2350€. La participation de la commune de VELESMES-ESSARTS s'élève à 10 % de ce montant soit 235 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de la marbrerie BOUCON et autorise le Maire de GRANDFONTAINE à signer les documents s'y rapportant.

VOTE: 9 Voix Pour

0 Voix Contre

0 Abstention

2 - Questions diverses.

1) Informations sur l'évolution du projet d'appartement ancienne école

Des études sont en cours afin de vérifier que les fondations existantes soient suffisantes et ne remettent pas en cause le projet.

2) Installation « tour Eiffel » réalisées par le comité des fêtes, à côté de la mairie

Le conseil approuve la mise en place de la « Tour Eiffel » réalisée par le comité des fêtes pour son carnaval, avec des barrières de protection pour éviter des accidents.

3) Distribution du bulletin communal

Pour ce premier trimestre de parution (Janvier/Mars), le bulletin sera imprimé.

4) ZAER

Présentation par M le Maire des cartes réalisées par GBM.

La séance est levée à 22heures 45

Le Maire Jean- Marc JOUFFROY Le Secrétaire de séance Eglantine CHAFFIN